



Commune de Les Choux
Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du
14 mars 2019

Séance ordinaire
Membres en exercice : 09
Membres présents : 07

L'an deux mil dix-neuf le quatorze mars à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Conseil Municipal, sous la présidence de M. BONGIBAUT Didier, Maire.

Etaient présents :
M. BONGIBAUT Didier, Maire,
Mmes : HAMON Marie-Laure, Mme BALLANGER Cécile
Mrs : PLANCQ André, RIGAL Lionel, DUREVILLE Arnaud, Mr MENOUVRIER Pascal

Excusée :
Mme WILHELM Bertille ayant donné pouvoir à Mr RIGAL Lionel
Mme MARQUES Nadine

En ouverture de séance, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 24 janvier 2019.

1. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018 de Madame le Trésorière Principale

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter l'ensemble des pièces budgétaires de l'exercice 2018 du budget de la commune (Budget Principal) approuve le compte de gestion présentés par Madame ROUSSELOT, Trésorière principale, visé et certifié par l'ordonnateur conforme à ses écritures.

2. Approbation du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur RIGAL Lionel, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif 2018 de la commune dressé et présenté par Monsieur Le Maire, lui donne acte de la présentation du compte administratif du Budget Principal 2018.

Constata les identités de valeur avec les comptes de gestion respectifs tant sur les reports, le résultat, le bilan des entrées et des sorties, les débits et crédits portés aux différents comptes et les restes à réaliser,
Vote et arrête du résultat définitif.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018 pour le budget principal

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultats 2018 comme suit :

Budget Principal	
Résultat de fonctionnement cumulé au 31.12.2018	+ 755 008.99 €
Résultat d'investissement cumulé au 31.12.2018	+ 55 931.15 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement 2018	- 25 518.43 €
Restes à réaliser recettes d'investissement 2018	0 €
Report à nouveau 2019 en investissement 001	+ 55 931.15 €
Report à nouveau 2019 en fonctionnement 002	+ 755 008.99 €

4. Vote du budget primitif 2019 pour le budget principal

Après présentation complète du Budget Principal, le Conseil Municipal prend acte et approuve l'équilibre budgétaire 2019 arrêté comme suit :

Budget Principal	
Section de fonctionnement	1 061 333.99 €
Section d'investissement	195 931.15 €
Équilibre global	1 257 265.14 €

5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition de 2018 pour 2019

A savoir :

Taxe d'habitation	9.22%
Taxe foncière bâti	14.57%
Taxe foncière non bâti	61.83%
Pour un produit total attendu de	162 125€

6. Décade des non-partants.

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'adhésion au programme 2019 de la décade des non-partants géré par les Œuvres Universitaires du Loiret et fixe sa participation à 100€ par enfant.

7. Opérations en investissements

1) Projet d'agrandissement De l'aire De Jeux.

Suite au projet d'agrandissement de l'aire de jeux pour jeunes enfants rue de Chatillon, M. le Maire propose le choix des entreprises suivantes :

❖ DIRECT URBAIN pour l'achat des jeux suivants :

- Tourniquet pour un montant de 1 102.22 euros H.T.
- Jeu de tapis volant pour un montant de 827.95 euros H.T.
- Locomotive de petit train pour un montant de 1 684.13 euros H.T.

Pour un total de 3 614.30 euros H.T.

❖ MEFRAN pour l'achat du jeu suivant :

- Pyramide 3m pour un montant de 2 920.00 euros H.T.

Le Conseil Municipal après délibération :

Approuve le choix des entreprises pour l'achat des jeux, pour un montant total de 6 534.30 euros H.T.

Charge M. le Maire à signer les devis correspondants.

2) Eclairage public rue de Nogent rue de Chatillon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission travaux a retenu l'entreprise SOMELEC pour la réalisation de l'extension du réseau d'éclairage public rue de Nogent et rue de Chatillon, pour un montant de 4 872.00 euros H.T.

Le Conseil Municipal approuve le choix de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

3) Aménagement de l'esplanade de la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission travaux a retenu l'entreprise VAUVELLE pour la réalisation de l'esplanade de la mairie, pour un montant de 6 879 euros H.T.

Le Conseil Municipal approuve le choix de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

4) Réfection de trottoir rue de l'Eglise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission travaux a retenu l'entreprise VAUVELLE pour la réalisation d'une partie du trottoir rue de l'Eglise, pour un montant de 3 986 euros H.T.

Le Conseil Municipal approuve le choix de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

5) Enduit du garage rue de Dampierre

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission travaux a retenu l'entreprise BOUSSANGE pour la réalisation de l'enduit du garage rue de Dampierre, pour un montant de 3 298.78 euros H.T.

Le Conseil Municipal approuve le choix de la commission et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.

6) Aménagement du trottoir rue de Gien

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission travaux a retenu l'entreprise VAUVELLE pour l'aménagement du trottoir rue de Gien, pour un montant de 950.00 euros H.T.

Le Conseil Municipal approuve le choix de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

7) Réfection de la cuisine scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission travaux a retenu l'entreprise KUFIT pour les travaux de peinture de la cuisine scolaire, pour un montant de 2 081.30 euros H.T.
Ainsi que l'entreprise CLIMAT CUISINE pour la fourniture et la pose d'un dessus inox sur mesure pour la cuisine scolaire, pour un montant de 1 374.24 H.T.

Le Conseil Municipal approuve les choix de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

8) Acquisition d'un tracteur débroussailleur et broyeur

Suite au projet d'acquisition d'un tracteur débroussailleur et broyeur, M. le Maire propose le choix de la SARL JARDINAMAT à Villemandeur pour un montant de 17 523.40 euros H.T.

Le Conseil Municipal après délibération :

Approuve le choix de la SARL JARDINAMAT pour l'acquisition du tracteur débroussailleur et broyeur, pour un montant de 17 523.40 euros H.T.

Charge M. le Maire à signer le devis correspondant.

9) Acquisition d'un désherbeur thermique

Suite au projet d'acquisition d'un désherbeur thermique, M. le Maire propose le choix de la SA PISSIER à Beauce la Romaine pour un montant de 2 350.00 euros H.T.

Le Conseil Municipal après délibération :

Approuve le choix de la SA PISSIER pour l'acquisition du désherbeur thermique, pour un montant de 2 350.00 euros H.T.

Charge M. le Maire à signer le devis correspondant.

10) Aménagement du cimetière avec informatisation

❖ Suite au projet d'aménagement du cimetière, M. le Maire propose le choix de la SA PFG à Gien, pour l'acquisition d'un columbarium et de 8 cavurnes :

- Columbarium pour un montant de 5 859.77 euros H.T.
- Cavurnes pour un montant de 3 064.96 euros H.T.

Pour un montant total de 8 924.73 euros H.T.

Le Conseil Municipal après délibération :

Approuve le choix de la SA PFG pour l'aménagement du cimetière, pour un montant total de 8 924.73 euros H.T.

Charge M. le Maire à signer les devis correspondants.

- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'informatiser la gestion du cimetière communal par l'acquisition d'un logiciel avec prestation de service. Présente le devis du logiciel EBENE de la société COSOLUCE à PAU :

- Maintenance et formation pour un montant de 1 620.00 euros H.T.
- Cession de droit d'utilisation pour un montant annuel de 338.34 euros H.T.

Le Conseil Municipal après délibération :

Autorise Monsieur le Maire à signer la proposition de devis de la société COSOLUCE.

- ❖ Suite au projet d'informatisation du cimetière communal, M. le Maire propose le choix de la SA PFG à Gien, pour la création et fourniture d'un plan ainsi que le relevé des épitaphes avec intégration des informations dans le logiciel EBENE de COSOLUCE :

- Création et fourniture du plan pour un montant 2 300.00 euros H.T.
- Relevé des épitaphes pour un montant de 6 666.67 euros H.T.

Pour un montant total de 8 966.67 euros H.T.

Le Conseil Municipal après délibération :

Approuve le choix de la SA PFG pour l'informatisation du cimetière communal, pour un montant total de 8 966.67 euros H.T.

Charge M. le Maire à signer les devis correspondants.

11) Eclairage public Chemin Rouge

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission travaux a retenu l'entreprise Somelec pour la création de l'éclairage public Chemin Rouge, pour un montant de 2 712,00 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve le choix de la commission et autorise M. Le Maire à signer le devis correspondant.

12) Autres opérations prévues

- ❖ Aménagement des trottoirs rue de Langesse et rue de la Forêt
- ❖ Renouvellement des tables de la cantine scolaire
- ❖ Remplacement du tableau électrique de la Mairie

8. Demande de subvention départementale – aide aux communes à faible population.

Le Conseil Municipal après délibération, ayant approuver les projets :

- D'acquisition d'un désherbeur thermique pour un montant de 2 350.00 € HT.
- D'aménagement du cimetière avec acquisition d'un columbarium et de 8 cavurnes pour un montant de total de 8 924.73 € HT.

Sollicite une subvention départementale au titre de l'aide aux communes à faible population pour chacun des projets et charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

9. Location du garage 13 rue de l'Eglise

M. le Maire donne lecture de la demande de M. Thierry CARON concernant la location du garage sis 13 rue de l'Eglise à LES CHOUX vacant à compter du 1er mars 2019.

M. le Maire demande à l'assemblée, l'autorisation de mettre à disposition le local.

Le Conseil Municipal :

Donne son accord pour louer ce bien à compter du 1^{er} avril 2019 à M. Thierry CARON et Fixe le loyer à 30 euros par mois, étant entendu que le locataire devra contracter une assurance pour le local dès sa prise de possession.

Autorise M. le Maire à signer le bail de location.

10. Convention de rétrocession directe du réseau d'assainissement du Lotissement « Clos de la Petite Sologne 2 »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la rétrocession directe du réseau d'assainissement du lotissement « Clos de la Petite Sologne 2 » à la Communauté des Communes Giennoises (CDCG).
- Approuve la convention de rétrocession directe du réseau d'assainissement du lotissement « Clos de la Petite Sologne 2 ».
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les démarches administratives, et à signer la convention.

Informations diverses :

Repas des aînés :

39 personnes ont participé au repas des aînés comme chaque année a été très apprécié.

Travaux cœur de village :

Les travaux seront terminés vers le 10 avril.

Environnement communal :

Les clôtures des parcelles acquises (bois du stade et le long du nouveau lotissement) sont réalisées.

Election européenne :

Suite à la création du Répertoire Electoral Unique (REU), une refonte est nécessaire. Les administrés inscrits sur les listes électorales de la commune recevront courant mai leur nouvelle carte électorale.

Fin de séance à 21h35

Le Maire



Didier BONGIBAUDT